

A mon avis, je ne suis pas du tout responsable du fait que le projet de loi soit étudié aujourd'hui. C'est au leader du gouvernement à la Chambre et au gouvernement qu'il appartient de décider des questions que débattront la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence a permis au député de Peace River et au ministre de faire une mise au point. Elle a fait preuve de toute l'indulgence qui convient à une question aussi importante. J'estime, toutefois, qu'il faut en rester là maintenant que les deux députés ont pu exposer leurs points de vue.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le sous-amendement dont nous sommes saisis traite de l'élément de coût net qu'on veut inclure dans le bill de stabilisation. De nombreuses déclarations ont été faites au sujet du revenu du cultivateur céréalier, disant qu'il fallait prévoir dans le projet de loi sur la stabilisation certaines modifications spéciales à cet égard, même si de notre côté, nous avons toujours clairement affirmé que le projet constituait de fait, aujourd'hui et pour l'avenir, une augmentation partielle de l'appoint que le gouvernement accordait à l'industrie céréalière et sans préjudice d'un examen plus approfondi de l'ensemble de la question relative à l'aide que tous les Canadiens devraient fournir aux cultivateurs céréaliers. Je l'ai bien précisé dans mes déclarations du 15 mars dernier. J'ai soutenu que, pour l'instant, ce projet de loi permettait cette année un apport supplémentaire de 40 millions de dollars et que nos engagements pour les années prochaines étaient plus importants que ceux que nous avons pris en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé qui prévoyait des paiements décroissants fondés sur la nécessité qu'il y a de maintenir en bon état de fonctionnement le système d'élevateurs et de transport. J'ai dit que c'était bien là ce que nous faisons et que l'ensemble du programme de stabilisation était important parce qu'il protégeait pleinement les cultivateurs dans le cas d'un fléchissement abrupt des ventes sur les marchés mondiaux qui échappent à tout contrôle, dès lors que celui-ci est fonction du climat et des conditions de l'agriculture dans le monde.

A ce sujet, le député de Crowfoot (M. Horner) a parlé d'un montant de 60 millions de dollars ou de 70 millions, etc., sur une base comparable, qui aurait en fait été versé en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. La question que je voulais lui poser à ce sujet revenait à lui demander de parler des sommes qui auraient été versées au cours de ces années si le programme de stabilisation avait été en vigueur sous sa forme actuelle, sans l'amendement concernant les recettes nettes ou la déduction des coûts nets. S'il avait répondu à cette question, il aurait dû convenir qu'entre 200 millions et 300 millions de dollars auraient peut-être été versés au cours de chacune des campagnes 1968-1969 et 1969-1970, en comparaison de 60 ou de 70 millions de dollars qui ont de fait été versés au cours de ces campagnes en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé.

Pour ce qui est des campagnes à venir, on peut étudier les dépenses du gouvernement de façon globale et en tirer des estimations. Il doit y avoir évidemment une certaine spéculation au sujet des ventes, mais ceux d'entre nous qui sont optimistes croient que leur volume augmentera.

M. Horner: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je crois que le député devra attendre que j'aie fini.

M. Horner: Merci.

L'hon. M. Lang: La question des campagnes à venir et de l'estimation de, mettons, 35 millions de dollars pour cette année ou l'année prochaine dépend évidemment d'une certaine spéculation concernant le volume des ventes. C'est néanmoins une estimation assez réaliste, sinon modeste, du montant qui pourra être dépensé si l'on se fonde sur la contribution de 4 p. 100 du gouvernement fédéral. Le montant versé en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé accusera probablement une baisse et s'établira à environ 30 millions de dollars pour l'année courante et peut-être environ 20 millions pour l'année suivante. Le montant à verser aux cultivateurs au cours de ces années devient plus spéculatif mais illimité. Ce montant pourrait bien dépasser les crédits prévus pour cette année parce que le gouvernement s'est engagé par ce bill à prêter aux cultivateurs de façon illimitée et sans intérêt les montants dont ils auront besoin pour maintenir leur revenu agricole ou leurs ventes brutes au même niveau que la moyenne quinquennale.

La façon dont l'amendement a été présenté à la Chambre révèle certains points intéressants. Elle étale au grand jour, non l'intention de l'opposition d'améliorer le programme, mais tout simplement sa tactique qui consiste à présenter des motions d'ajournement et d'autres motions visant à ralentir l'adoption du bill C-244 par la Chambre. Sa raison de le faire est évidente. J'aimerais rappeler aux députés que c'est le 22 juin que la Chambre avait été saisie de l'amendement principal, qu'on est maintenant en train d'amender. Après quelques discours approuvateurs de la part des députés de l'opposition, j'avais fait une courte intervention au cours de laquelle j'avais indiqué qu'à mon avis il ne pourrait fonctionner sous sa forme d'alors et j'avais ajouté, en parlant des délibérations du comité, qu'il y avait eu d'autres propositions semblables et qu'à toutes fins pratiques elles seraient dénuées de sens et impossibles. En dépit de ce conseil, les députés d'en face avaient loué l'amendement qu'on proposait à la Chambre.

Pourtant, quand le député de Skeena (M. Howard) a présenté son sous-amendement, il a dit qu'à son avis, sans cet éclaircissement supplémentaire, l'amendement n'aurait pas précisé justement ce qu'on entend par augmentation du coût de production. C'est ce qu'il a déclaré, comme en fait foi la page 8089 du hansard. Pendant le débat sur ce sujet, le député de Skeena—à la page 8148 du hansard— a dit que cet amendement avait pour but de rendre l'amendement intelligible. Comme il est consigné au compte rendu à la page 8150, le député de Crowfoot a ajouté que la motion du député de Saskatoon-Biggan (M. Gleave) serait probablement d'application très difficile.